



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-10-3

Séance du vendredi 21 juin 2019

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : LA MOBILITE AU SERVICE DE L'EMPLOI

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative au vote de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2019,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique départementale d'insertion en matière de mobilité au service de l'emploi, selon les modalités énoncées en Annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Approuve la création d'une Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM) selon les modalités et les critères définis dans le règlement d'attribution joint en annexe I à la présente délibération,
- Approuve le règlement d'attribution de l'ADIM joint en annexe I à la présente délibération,
- Habilité la Présidente du Conseil départemental à octroyer cette aide selon les modalités et les critères définis dans le règlement d'attribution,
- Autorise le versement de l'ADIM aux bénéficiaires du rSa répondant aux critères du règlement d'attribution, sur le chapitre 17, programme H612 (3046), fonction 564, nature 6518, service 501 du budget départemental (crédits inscrits en Décision Modificative n°1 de 2019),
- Approuve la création et l'animation d'un réseau de professionnels sensibilisés aux questions de mobilité par l'association MOBILITE MOD'EMPLOI,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'association MOBILITE MOD'EMPLOI jointe en Annexe II à la présente délibération,
- Autorise le versement d'une subvention de 25 000 € à l'association MOBILITE MOD'EMPLOI dans le cadre de la convention susvisée sur le chapitre 17, programme H812 (3048), fonction 564, nature 6574, service 501 du budget départemental (crédits inscrits en Décision Modificative n°1 de 2019),
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision portant sur la mise en œuvre de ce dispositif pour la mobilité des bénéficiaires du rSa (modification ou suspension de l'ADIM, organisation du réseau des référents professionnels...).